

*Initiatives ministérielles*

Le projet de loi C-32 n'a que deux pages. On ne saurait imaginer tout le tort que peuvent causer deux pages quand il s'agit d'un texte de loi. La plupart des députés le savent, le projet de loi autorise l'application prolongée de la limite de 5 p. 100 d'augmentation des crédits versés dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada aux provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et d'Ontario. Vous vous rappelez, monsieur le Président, que le projet de loi C-69 imposait ce plafond jusqu'en 1992. Le projet de loi C-32 étend cette mesure jusqu'en 1995.

La plupart des gens ne savent pas trop comment le gouvernement fédéral a fait pour bâtir une société fondée sur l'aide ainsi que le partage et ignorent le fonctionnement du Régime d'assistance publique du Canada. Le RAPC est en fait le seul mécanisme dont dispose le gouvernement fédéral pour offrir de l'aide et des services sociaux à l'échelle nationale.

Pensons aux paiements de transfert, à l'aide gouvernementale, à une foule de programmes tous plus merveilleux les uns que les autres. Or, dans bien des cas, les gens ignorent l'ampleur et l'importance que peuvent avoir des programmes comme le RAPC pour le pays tout entier. Ce qui est regrettable, bien entendu, c'est que le gouvernement cherche à se décharger de ses responsabilités sociales et financières. Selon mes informations, le nouveau gouvernement de la Colombie-Britannique estime que les compressions prévues dans le projet de loi C-32 s'élèveront à quelque 1,2 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années.

• (1140)

Le nouveau gouvernement de la Colombie-Britannique examine l'état des finances avant la prochaine session de l'assemblée législative qui devrait s'ouvrir probablement en mars. Il s'aperçoit que le gouvernement du Crédit social a laissé dans une situation financière précaire la province. Tout y est passé: les créditistes n'ont rien laissé. Les coffres sont vides, et les créditistes se demandent encore comment cela est arrivé, à l'instar des gens de la Colombie-Britannique, d'ailleurs. En plus de l'énorme dette que le Crédit social leur a léguée, les habitants de la Colombie-Britannique sont maintenant victimes des compressions que le gouvernement fédéral pratique dans le Régime d'assistance publique du Canada.

Ce régime prévoyait au départ un partage à parts égales entre le gouvernement fédéral et les provinces des dépenses en matière de services sociaux. En violant l'entente en question, le gouvernement fédéral remet en question ses engagements à l'égard des programmes

sociaux et crée un dangereux précédent, manifestement, pour l'avenir de toutes les ententes fédérales-provinciales.

Je correspond régulièrement depuis un an avec la ville de Prince George qui a des mécanismes permettant d'apporter de l'aide à des groupes communautaires qui offrent des services fort utiles à nos habitants grâce au financement prévu en vertu du Régime d'assistance publique du Canada. Je remercie son maire, John Backhouse, pour les discussions que nous avons eues ainsi que, bien entendu, les fonctionnaires de la mairie de Prince George.

Selon moi, les gens de cette localité seront très surpris de connaître non seulement le montant de la contribution que le gouvernement fédéral apporte à trois organismes particulièrement importants, mais de savoir également ce qui va se passer maintenant à la suite de la décision du gouvernement d'imposer un plafond dans le cas du Régime d'assistance publique du Canada. Est-ce que je vais être forcé de dire à ces organismes et à la ville de Prince George que les harpavons et les Néanderthaliens du Parti conservateur ont décidé de sabrer dans les services offerts par l'Association de la paralysie cérébrale de la Colombie-Britannique, qui administre l'admirable Centre de développement de l'enfant à Prince George, ainsi que par la St. Patrick's House Society et l'Association canadienne des paraplégiques?

Ces trois organismes ont bénéficié du Régime d'assistance publique du Canada. À moins que les membres du Parti conservateur aient changé d'idée, que dirons-nous à ces groupes qui ont accompli leur travail? Nous devons leur dire que l'aide qu'ils reçoivent sera réduite. Ils demanderont vraisemblablement au gouvernement de la Colombie-Britannique d'aider comme il le peut. Bien sûr, ce gouvernement est aux prises avec une situation financière difficile. Un rapport, qui devrait paraître sous peu, montrera exactement comment Ottawa et l'ancien gouvernement de la Colombie-Britannique ont ravagé les comptes de la province.

L'Association de la paralysie cérébrale qui finance le Centre de développement de l'enfant, monsieur le Président, a reçu à peine plus de 11 000 \$ et elle a des demandes en suspens pour les années financières 1989-1990 et 1990-1991; la St. Patrick's House Society reçoit plus de 30 000 \$ et elle a une demande en attente; et il y a l'Association canadienne des paraplégiques. Nous avons contribué, monsieur le Président.

Le gouvernement du Canada s'est rendu dans ces collectivités, grâce à ce programme et à la collaboration des administrations locales, et il a déclaré: «Nous pouvons aider. Nous pouvons aider à améliorer la société et à